

Groupe de travail Réseau  
**Request for Comments : 2750**  
 RFC mise à jour : 2205  
 Catégorie : En cours de normalisation

S. Herzog, IPHighway  
 janvier 2000

Traduction Claude Brière de L'Isle

## Extensions à RSVP pour le contrôle de politique

### Statut du présent mémoire

Le présent document spécifie un protocole de l'Internet en cours de normalisation pour la communauté de l'Internet, et appelle à des discussions et suggestions pour son amélioration. Prière de se référer à l'édition en cours des "Normes officielles des protocoles de l'Internet" (STD 1) pour connaître l'état de la normalisation et le statut de ce protocole. La distribution du présent mémoire n'est soumise à aucune restriction.

### Notice de Copyright

Copyright (C) The Internet Society (2000). Tous droits réservés.

### Résumé

Le présent mémoire présente un ensemble d'extensions pour la prise en charge de contrôles d'admission fondés sur une politique générique dans RSVP. Il devrait être perçu comme une extension aux spécifications fonctionnelles de RSVP [RFC2205]

Ces extensions incluent le format standard des objets POLICY\_DATA et une description du traitement des événements de politique par RSVP.

Le présent document ne plaide pas en faveur d'un mécanisme de contrôle de politique particulier ; cependant, on trouvera dans les [RFC2748], [RFC2749] et [RFC2753] la description du protocole de routeur/serveur de politique pour ces extensions.

## Table des matières

|  |   |
|--|---|
| 1. Introduction.....   | 1 |
| 2. Scénario simple.....  | 2 |
| 3. Objets Données de politique.....                                | 2 |
| 3.1 Format de base.....  | 2 |
| 3.2 Options.....   | 3 |
| 3.3 Éléments de politique.....                                     | 4 |
| 3.4 Purge de l'état de politique.....                              | 4 |
| 4. Règles de traitement.....                                       | 5 |
| 4.1 Signalisation de base.....                                     | 5 |
| 4.2 Traitement par défaut pour les nœuds PIN.....                  | 5 |
| 4.3 Signalisation des erreurs.....                                 | 5 |
| 5. Considérations relatives à l'IANA.....                          | 5 |
| 6. Considérations pour la sécurité.....                            | 6 |
| 7. Références.....   | 6 |
| 8. Remerciements.....  | 6 |
| 9. Informations sur l'auteur.....                                  | 6 |
| Appendice A : Codes d'erreur de politique.....                     | 6 |
| Appendice B : Calcul de INTÉGRITÉ pour les objets POLICY_DATA..... | 7 |
| Déclaration complète de droits de reproduction.....                | 7 |

## 1. Introduction

RSVP fait, par définition, une discrimination entre les utilisateurs, en fournissant à certains un meilleur service aux dépens des autres. Il est donc raisonnable de s'attendre à ce que RSVP soit accompagné de mécanismes de contrôle et de mise en application des politiques d'accès et d'usage. La version 1 de la spécification fonctionnelle de RSVP [RFC2205] utilise comme bouche-trou l'objet POLICY\_DATA pour la prise en charge de la politique.

La spécification fonctionnelle de RSVP actuelle décrit l'interface du contrôle d'admission (du trafic) qui ne se fonde "que" sur la disponibilité des ressources. Dans le présent document, on décrit un ensemble d'extensions à RSVP pour la prise en



Décalage des données : 16 bits

Le décalage en octets de la portion de données (à partir du premier octet de l'en-tête de l'objet).

Réservé : 16 bits

Toujours à 0.

Liste des options : Longueur variable.

La liste des options et leur usage est définie au paragraphe 3.2.

Liste des éléments de politique : Longueur variable.

Le contenu des éléments de politique est opaque pour RSVP. Voir les détails au paragraphe 3.3.

### 3.2 Options

Ce paragraphe décrit un ensemble d'options qui peuvent apparaître dans les objets POLICY\_DATA. Toutes les options de politique apparaissent dans les objets RSVP mais leur sémantique est modifiée lorsque elles sont utilisées comme options de données de politique.

Objet FILTER\_SPEC (liste) ou objet SCOPE

Ces objets décrivent l'ensemble des envoyeurs associés à l'objet POLICY\_DATA. Si aucun n'est fourni, les informations de politique sont supposées être associées avec tous les flux de la session. Ces deux types d'objets sont mutuellement exclusifs, et ne peuvent pas être mélangés.

Dans les messages Resv FF empaquetés, cette option FILTER\_SPEC fournit une association entre un flux réservé et ses objets POLICY\_DATA.

Dans les styles WF ou SE, cette option préserve l'association originale flux/POLICY\_DATA telle que formée par les PDP, même à travers des PIN à capacité RSVP. Une telle préservation est exigée car les nœuds PIN peuvent changer la liste des flux réservés à chaque bond, sans considération des aspects légitimes de politique de PDP de bord à bord.

Enfin, l'objet SCOPE devrait être utilisé pour empêcher des "boucles de politique" de façon similaire à celle décrite au paragraphe 3.4 de la [RFC2205]. Lorsque des nœuds PIN font partie d'un chemin de réservation WF, l'objet RSVP SCOPE n'est pas capable d'empêcher des boucles de politique et l'objet de politique SCOPE séparé est nécessaire.

Note : L'utilisation de l'option SCOPE peut avoir un impact significatif sur l'adaptabilité et la taille des objets POLICY\_DATA.

Origine du RSVP\_HOP

L'objet RSVP\_HOP identifie le nœud à capacité de politique voisin/homologue qui a construit l'objet de politique. Lorsque la politique est mise en application à des nœuds frontières, les nœuds de politique homologues peuvent se trouver éloignés de plusieurs bonds RSVP les uns des autres, et l'origine du RSVP\_HOP est la base du mécanisme qui leur permet de se reconnaître les uns les autres et de communiquer directement et en toute sécurité.

Si aucun objet RSVP\_HOP n'est présent, les données de politique sont implicitement supposées avoir été construites par le RSVP\_HOP indiqué dans le message RSVP lui-même (c'est-à-dire que le nœud RSVP voisin est à capacité de politique).

Destination RSVP\_HOP

Un second objet RSVP\_HOP peut suivre l'objet RSVP\_HOP d'origine. Ce second RSVP\_HOP identifie le nœud de politique de destination. C'est utilisé pour s'assurer que l'objet POLICY\_DATA est livré aux nœuds de politique ciblés. Il peut être utilisé pour émuler une livraison en envoi individuel dans des messages Path en diffusion groupée. Il peut aussi aider à empêcher d'utiliser un objet de politique dans d'autres parties du réseau (attaques en répétition).

Du côté receveur, un nœud de politique devrait ignorer tout POLICY\_DATA qui comporte un RSVP\_HOP de destination qui ne correspond pas à sa propre adresse IP.

Objet INTÉGRITÉ

La Figure 1 (de la Section 2) donne un exemple où les objets POLICY\_DATA sont transmis entre des nœuds frontières tout en traversant des nœuds PIN non sécurisés. Dans ce scénario, le mécanisme RSVP d'intégrité devient inefficace car il place la politique de confiance dans les nœuds PIN intermédiaires (qui sont de confiance pour effectuer la signalisation RSVP mais pas pour effectuer les décisions ou manipulations de politique).

L'option d'objet INTÉGRITÉ au sein de l'objet POLICY\_DATA crée des communications directes sûres entre des PEP non

voisins (et leurs PDP de contrôle) sans impliquer les nœuds PIN.

Cette option peut être utilisée à la discrétion des PDP, et elle est calculée d'une manière qui est décrite à l'Appendice B.

Valeurs de rythme de rafraîchissement de politique (PRT, *Policy Refresh TIME\_VALUES*)

L'option PRT (*Policy Refresh TIME\_VALUES*) est utilisée pour ralentir la fréquence des rafraîchissements de politique pour les politiques qui ont des contraintes de rythme plus lâches par rapport à RSVP. Si l'option PRT est présente, les rafraîchissements de politique peuvent être retenus aussi longtemps qu'au moins un rafraîchissement est envoyé avant l'arrivée à expiration du temporisateur de rafraîchissement de politique. Une valeur minimale pour le PRT est R ; les valeurs les plus faibles sont supposées être R (aucune erreur ni avertissement ne devrait être déclenché).

Pour simplifier le traitement de RSVP, les valeurs de rythme ne sont pas directement fondées sur la valeur du PRT, mais sur un multiplicateur N de rafraîchissement de politique calculé par  $N = \text{plancher}(PRT/R)$ . Les règles de rafraîchissement et de purge sont déduites du paragraphe 3.7 de la [RFC2205] en supposant que la période de rafraîchissement pour le PRT de données de politique est R' calculé par  $R' = N * R$ . En pratique, le rafraîchissement et la purge d'état sont ralentis par un facteur de N).

Le multiplicateur de rafraîchissement s'applique seulement aux rafraîchissements périodiques sans changement (plutôt que des mises à jour). Par exemple, une politique qui est rafraîchie aux instants T, T+N, T+2N,... peut rencontrer un changement de chemin détecté à T+X. Dans ce cas, l'événement va forcer une mise à jour immédiate de politique et devrait remettre le rythme de rafraîchissement à T+X+N, T+X+2N,...

Lorsque les nœuds de réseau redémarrent, les messages RSVP entre les PRT de rafraîchissement de politique peuvent être rejetés car ils arrivent sans le nécessaire objet POLICY\_DATA. Cette situation d'erreur serait éclaircie par le prochain rafraîchissement de politique périodique ou avec une mise à jour de politique déclenchée par des messages ResvErr ou PathErr.

Cette option est particulièrement utile pour combiner des certificats d'authentification forts (redondance élevée) et faibles (faible redondance) comme données de politique. Dans de tels schémas le certificat faible peut prendre en charge l'admission d'une réservation pour seulement une durée limitée, après quoi le certificat fort est exigé.

Cette approche peut réduire la redondance du traitement de POLICY\_DATA. Des certificats forts pourraient être transmis moins fréquemment, alors que les certificats faibles sont inclus dans chaque rafraîchissement RSVP.

### 3.3 Éléments de politique

Le contenu des éléments de politique est opaque pour RSVP ; leur format interne est compris par les homologues de politique, par exemple un point de décision local RSVP (LDP) ou un point de décision de politique (PDP) [RFC2753]. Un registre des codets d'éléments de politique et leur signification est conservé par la [RFC2434] (voir aussi à la Section 5).

Les éléments de politique ont le e format suivant :

```
+-----+-----+-----+
| Longueur          | P-Type          |
+-----+-----+-----+
|
// Informations de politique (Opaque pour RSVP) // |
|
+-----+-----+-----+
```

### 3.4 Purge de l'état de politique

L'état de politique arrive à expiration avec la granularité des éléments de politique (les objets POLICY\_DATA sont de simples conteneurs et ne se périment pas en tant que tels).

Les éléments de politique arrivent à expiration exactement de la même manière que l'état RSVP reçu dans le même message (voir au paragraphe 3.7 de la [RFC2205]). L'état contrôlé par le PRT arrive à expiration N fois plus lentement (voir au paragraphe 3.2).

Seuls les éléments de politique d'un certain P-Type peuvent être actifs à un moment donné. Les éléments de politique sont donc remplacés instantanément lorsque un autre élément de politique du même P-Type est reçu du même PDP (du RSVP\_HOP de politique précédent ou prochain). Un élément de politique vide d'un certain P-Type est utilisé pour supprimer (plutôt que remplacer) tous les états de politique du même P-Type.

## 4. Règles de traitement

Ces paragraphes décrivent les règles minimales de traitement de politique exigées pour RSVP.

### 4.1 Signalisation de base

Le présent mémoire rend obligatoire la mise en application du contrôle de politique pour les seuls messages Path, Resv, PathErr, et ResvErr. PathTear et ResvTear sont supposés ne pas exiger de contrôle de politique sur la base de deux hypothèses principales. D'abord, que la vérification de l'intégrité de la [RFC2747] garantit que le message Tear est reçu du même nœud qui a envoyé la réservation installée, et ensuite, qu'il est fonctionnellement équivalent que ce nœud s'abstienne de faire des rafraîchissements pour cette réservation.

### 4.2 Traitement par défaut pour les nœuds PIN

La Figure 1 illustre un exemple d'objets Données de politique qui traversent des nœuds PIN en transit d'un PEP à un autre.

Un nœud PIN est obligé au minimum de transmettre les objets POLICY\_DATA reçus dans les messages sortants appropriés conformément aux règles suivantes :

- o Les objets POLICY\_DATA sont à transmettre comme ils sont, sans aucune modification.
- o Les nœuds de fusion (partage) en diffusion groupée :
  - Dans la direction vers l'amont :  
Lorsque plusieurs objets POLICY\_DATA arrivent de l'aval, le nœud RSVP devrait tous les enchaîner (comme une liste des objets POLICY\_DATA originaux) et les transmettre avec les message sortant (vers l'amont).
  - Dans la direction vers l'aval :  
Lorsque un seul objet POLICY\_DATA entrant arrive de l'amont, il devrait être transmis (copié) à toutes les branches aval de l'arbre de diffusion groupée.

Les mêmes règles s'appliquent aux (sous-objets) de politique non reconnus au sein de l'objet POLICY\_DATA. Cependant, comme cela ne peut se produire que dans un nœud à capacité de politique, elles sont de la responsabilité du PDP et non de RSVP.

### 4.3 Signalisation des erreurs

Les erreurs de politique font l'objet d'un rapport par les messages ResvErr ou PathErr avec un code d'erreur Défaillance de politique dans l'objet ERROR\_SPEC. Le message Erreur de politique doit comporter un objet POLICY\_DATA ; l'objet contient les détails du type d'erreur et la cause dans un format spécifique du P-Type (voir au paragraphe 3.3).

Si une réservation de diffusion groupée échoue pour des raisons de politique, RSVP ne devrait pas tenter de découvrir quelle réservation a causé la défaillance (comme il le ferait pour l'état Blocage). Au lieu de cela, il devrait tenter de livrer la ResvErr de politique à TOUS les bords vers l'aval, et laisser le PDP (ou LDP) décider où les messages devraient être envoyés. Ce mécanisme permet au PDP de limiter la distribution de l'erreur en décidant quel prochain bord "coupable" devrait être informé. Cela permet aussi au PDP d'empêcher une plus large distribution des messages ResvErr ou PathErr en effectuant une réparation locale (par exemple, en substituant à l'objet POLICY\_DATA défaillant un objet différent).

Les codes d'erreur sont décrits à l'Appendice A.

## 5. Considérations relatives à l'IANA

Éléments de politique RSVP (P-Types)

Suivant les politiques exposées dans la [RFC2434], les numéros 0 à 49 151 sont alloués comme éléments de politique standard par action de consensus de l'IETF, les numéros dans la gamme 49 152 à 53 247 sont alloués comme spécifiques des fabricants (un par fabricant) au premier arrivant, et les numéros de 53 248 à 65 535 sont réservés pour utilisation privée et ne sont pas alloués par l'IANA.

## 6. Considérations pour la sécurité

Le présent mémoire décrit l'utilisation des objets POLICY\_DATA pour transporter des informations en rapport avec la politique entre les nœuds RSVP. Deux mécanismes de sécurité peuvent facultativement être utilisés pour assurer l'intégrité des informations transportées. Le premier mécanisme s'appuie sur l'intégrité RSVP [RFC2747] pour fournir une chaîne de confiance lorsque tous les nœuds RSVP sont à capacité de politique. Le second mécanisme s'appuie sur l'objet INTÉGRITÉ au sein de l'objet POLICY\_DATA pour garantir l'intégrité entre des PEP RSVP non voisins (voir aux paragraphes 2 et 3.2).

## 7. Références

- [RFC2205] R. Braden, éd., L. Zhang, S. Berson, S. Herzog, S. Jamin, "[Protocole de réservation de ressource](#) (RSVP) -- version 1, spécification fonctionnelle", septembre 1997. (MàJ par [RFC2750](#), [RFC3936](#), [RFC4495](#)) (P.S.)
- [RFC2434] T. Narten et H. Alvestrand, "[Lignes directrices](#) pour la rédaction d'une section Considérations relatives à l'IANA dans les RFC", BCP 26, octobre, 1998. (Rendue obsolète par la RFC5226)
- [RFC2747] F. Baker, B. Lindell, M. Talwar, "[Authentification cryptographique RSVP](#)", janvier 2000. (MàJ par [RFC3097](#)) (P.S.)
- [RFC2748] D. Durham et autres, "[Protocole COPS](#) (Service commun de politique ouverte)", janvier 2000. (MàJ par [RFC4261](#)) (P.S.)
- [RFC2749] S. Herzog, et autres, "[Utilisation de COPS avec RSVP](#)", janvier 2000. (P.S.)
- [RFC2753] R. Yavatkar, D. Pendarakis, R. Guerin, "[Cadre pour le contrôle d'admission](#) fondé sur la politique", janvier 2000. (Info.)

## 8. Remerciements

Le présent document incorpore des apports de Lou Berger, Bob Braden, Deborah Estrin, Roch Guerin, Timothy O'Malley, Dimitrios Pendarakis, Raju Rajan, Scott Shenker, Andrew Smith, Raj Yavatkar, et de nombreux autres.

## 9. Informations sur l'auteur

Shai Herzog  
IPHighway, Inc.  
55 New York Avenue  
Framingham, MA 01701  
USA  
téléphone : (508) 620-1141  
mél : herzog@iphighway.com

## Appendice A : Codes d'erreur de politique

Le présent appendice étend la liste des codes d'erreur décrite à l'Appendice B de la [RFC2205].

Noter que les erreurs spécifiques des éléments de politique sont présentés comme décrit au paragraphe 4.3 et ne peuvent pas être rapportés par RSVP (en utilisant ce mécanisme). Cependant, ce mécanisme donne un moyen simple, moins sûr pour faire rapport des erreurs génériques de politique. Il est très vraisemblable que les deux seront utilisés de concert de telle sorte qu'un code d'erreur générique soit fourni par RSVP, alors que les erreurs spécifiques d'un élément de politique sont encapsulés dans un objet POLICY\_DATA en retour (comme au paragraphe 4.3).

Classe de ERROR\_SPEC = 6

Code d'erreur = 02 : Défaillance du contrôle de politique

Valeur d'erreur : 16 bits

0 = ERR\_INFO : Rapport d'informations

|                      |   |
|----------------------|---|
| 1 = ERR_WARN :       | Avertissement   |
| 2 = ERR_UNKNOWN :    | Raison inconnue   |
| 3 = ERR_REJECT :     | Rejet générique de politique  |
| 4 = ERR_EXCEED :     | Violation de quota ou comptable   |
| 5 = ERR_PREEMPT :    | Flux préempté   |
| 6 = ERR_EXPIRED :    | La politique installée précédemment a expiré (non rafraîchie)                 |
| 7 = ERR_REPLACED :   | Les données de politique précédentes ont été remplacées et ont causé le rejet |
| 8 = ERR_MERGE :      | Les politiques n'ont pas pu être fusionnées (diffusion groupée)               |
| 9 = ERR_PDP :        | PDP mort ou non fonctionnel   |
| 10 = ERR_SERVER :    | Serveur tiers (par exemple, Kerberos) indisponible                            |
| 11 = ERR_PD_SYNTAX : | L'objet POLICY_DATA a une mauvaise syntaxe                                    |
| 12 = ERR_PD_INTGR :  | L'objet POLICY_DATA n'a pas passé les essais d'intégrité                      |
| 13 = ERR_PE_BAD :    | L'objet POLICY_ELEMENT a une mauvaise syntaxe                                 |
| 14 = ERR_PD_MISS :   | Élément de politique obligatoire manquant (un PE vide dans l'objet PD)        |
| 15 = ERR_NO_RSC :    | Le PEP n'a plus de ressources pour traiter les politiques.                    |
| 16 = ERR_RSVP :      | Le PDP a rencontré de mauvais objets (ou syntaxe) RSVP                        |
| 17 = ERR_SERVICE :   | Le type de service a été rejeté   |
| 18 = ERR_STYLE :     | Le style de réservation a été rejeté  |
| 19 = ERR_FL_SPEC :   | La FlowSpec a été rejetée (trop grande)                                       |

Les valeurs entre  $2^{15}$  et  $2^{16}-1$  peuvent être utilisées pour les valeurs d'erreur de site et/ou de fabricant.

## Appendice B : Calcul de INTÉGRITÉ pour les objets POLICY\_DATA

La calcul de l'option INTÉGRITÉ se fonde sur les règles établies dans la [RFC2747], avec les modifications suivantes :

Paragraphe 4.1 :

Plutôt que de calculer le résumé pour un message RSVP, le résumé est calculé pour un objet POLICY\_DATA de la manière suivante :

- (1) L'objet INTÉGRITÉ est inséré à l'endroit approprié de l'objet POLICY\_DATA et sa localisation dans le message est mémorisée pour son utilisation ultérieure.
- (2) Le PDP, à sa discrétion, et sur la base du PEP/PDP de destination ou d'un autre critère, choisit une clé d'authentification et l'algorithme de hachage à utiliser.
- (3) Une copie de l'objet RSVP SESSION est temporairement ajoutée à la fin de l'objet PD (pour les seuls besoins du calcul, sans changer la longueur de l'objet POLICY\_DATA). Le champ Fanions de l'objet SESSION est réglé à 0. Cet enchaînement est considéré comme le message pour lequel un résumé est à calculer.
- (4) Le reste des étapes du paragraphe 4.1 (de (4) à (9)) reste inchangé pour le calcul sur le message concaténé.

Note : Lorsque le calcul est achevé, l'objet SESSION est ignoré et ne fait pas partie de l'objet POLICY\_DATA.

Autres dispositions :

Le traitement d'un objet POLICY\_DATA reçu ainsi qu'une mise au défi-réponse de l'objet INTÉGRITÉ au sein de l'objet POLICY\_DATA est effectué de la manière décrite dans la [RFC2747]. Ce traitement est l'objet de l'algorithme de calcul modifié comme décrit au début du présent appendice (pour le paragraphe 4.1 de la [RFC2747]).

## Déclaration complète de droits de reproduction

Copyright (C) The Internet Society (2000). Tous droits réservés.

Ce document et les traductions de celui-ci peuvent être copiés et diffusés, et les travaux dérivés qui commentent ou expliquent autrement ou aident à sa mise en œuvre peuvent être préparés, copiés, publiés et distribués, partiellement ou en totalité, sans restriction d'aucune sorte, à condition que l'avis de droits de reproduction ci-dessus et ce paragraphe soient inclus sur toutes ces copies et œuvres dérivées. Toutefois, ce document lui-même ne peut être modifié en aucune façon, par exemple en supprimant le droit d'auteur ou les références à l'Internet Society ou d'autres organisations Internet, sauf si c'est nécessaire à l'élaboration des normes Internet, auquel cas les procédures pour les droits de reproduction définies dans les

processus des normes de l'Internet doivent être suivies, ou si nécessaire pour le traduire dans des langues autres que l'anglais.

Les permissions limitées accordées ci-dessus sont perpétuelles et ne seront pas révoquées par la Société Internet ou ses successeurs ou ayants droit.

Ce document et les renseignements qu'il contient sont fournis "TELS QUELS" et l'INTERNET SOCIETY et l'INTERNET ENGINEERING TASK FORCE déclinent toute garantie, expresse ou implicite, y compris mais sans s'y limiter, toute garantie que l'utilisation de l'information ici présente n'enfreindra aucun droit ou aucune garantie implicite de commercialisation ou d'adaptation à un objet particulier.

**Remerciement**

Le financement de la fonction d'éditeur des RFC est actuellement fourni par la Internet Society.